

N° 4

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Samedi 31 Mars 1917

	Pages
Conseil municipal :	
Secours. — Sinistre de l'Hôtel-de-Ville. Coppin, Dubreucq, Périau et Peters	84
Sinistrés du bombardement. — Crédit supplémentaire	99
Police administrative :	
Caisse de chômage. — Indemnité à un comptable	98
Secours de chômage. — Exercice 1916	97
Administrations diverses :	
Guerre. — Avances aux Communes et aux Etablissements publics. — Année 1916.	92
Banque lilloise de Prêts temporaires. — Crédit supplémentaire.	99
Contributions de guerre et ravitaillement des troupes allemandes. — Exercice 1916	96
Emission de bons communaux. — Année 1916	100
Logement et cantonnement des troupes allemandes. — Exercice 1916.	95
Ouvriers civils réquisitionnés. — Fourniture de vêtements	97
Secours de chômage. — Exercice 1916.	97
Secours aux sinistrés du bombardement. — Crédit supplémentaire	99
Travaux exécutés sur réquisitions. — Règlement	85
Bâtiments communaux :	
Assurances. — Avenants	84
Nouveau Théâtre — Avance sur travaux. Lys-Tancré.	89
Etablissement de bains. — Rue des Sarrazins : Remplacement du générateur	101

Enseignement des Beaux-Arts :	
Ecole des Beaux-Arts. — Cours provisoire d'Architecture	90
Hospices :	
Hôpital de la Charité. — Mur de clôture. Construction	90
Œuvres diverses :	
Œuvre lilloise de Prêts temporaires. — Crédit supplémentaire.	99
Chambre syndicale de la Métallurgie. — Cours d'Apprentissage. Subvention	91
Syndicat de la Métallurgie et des Constructions mécaniques. — Cours d'Apprentissage. Subvention	91
Finances :	
Comité d'Alimentation du Nord de la France. — Fonds placés en compte courant en 1916	92
Compte courant des Banques. — Exercice 1916	93
Compte courant des particuliers. — Exercice 1916	93
Recettes :	
Cotes irrécouvrables. — Admission en non-valeur	94
Dépenses :	
Avances aux Communes et aux Etablissements publics. — Année 1916	92
Secours de chômage. — Exercice 1916	97
Indemnité à un Comptable	98
Guerre. — Contributions de guerre et ravitaillement des troupes allemandes. — Exerc. 1916.	96
Logement et cantonnement des troupes allemandes. — Exercice 1916.	95
Ouvriers civils réquisitionnés. — Fourniture de vêtements	97
Travaux exécutés sur réquisitions. — Règlement	85
Crédit supplémentaire. — Banque lilloise de Prêts temporaires.	99
Secours aux sinistrés du bombardement	99
Nouveau Théâtre. — Avance sur travaux Lys-Tancre	89
Emprunts :	
Emission de bons communaux. — Année 1916	100
Budgets et Comptes :	
Budget supplémentaire pour 1915.	83
Compte administratif pour 1915.	68
Compte de gestion pour 1915	81

	Pages
Distribution d'eau. — Bains :	
Indemnité. — Syndicat de dessèchement des marais de la Haute-Deûle	100
Rupture de canalisation. — Avenue de Dunkerque. Indemnités	101
Etablissement de bains. — Rue des Sarrazins : Remplacement du générateur	101
Hygiène :	
Assèchement des caves à Fives-Saint-Maurice	102
Sapeurs-Pompiers :	
Caisse des Retraites. — Vital, Alfred	103
Services municipaux :	
Sinistre de l'Hôtel de-Ville. — Secours à des employés : Dubreucq, Périau et Peters	84
Caisse des Retraites :	
Liquidation de pension. — Police. — Grave Edouard	104
Veuve Lepère, née Ryckewaert.	105
Mareels Isidore.	106
Veuve Montaigne, née Denneulin	107
Octroi. — Veuve Dutilleul, née Roger	408
Veuve Pèche, née Rachez	104
Gratifications, indemnités, etc. :	
Police. — Grave, Edouard	104
Mareels, Isidore	106
Veuve Place.	109

L'an mil neuf cent dix-sept, le Samedi trente-et-un Mars, à deux heures et demie de l'après-midi, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. René BAUDON**, Adjoint.

Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

Présents :

MM. CREPY-SAINT-LÉGER, REMY, DUBURCQ, LEGRAND-HERMAN, BAUDON, LIÉGEAIS-SIX, DUPONCELLE, OVIGNEUR, LESOT, SOCKEEL, BARÉ, BUISINE, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE et GUISELIN.

Excusés :

MM. Ch. DELESALLE, BRACKERS-D'HUGO, DAMBRINE, BARROIS, DELOS et GOBERT.

Sous les drapeaux :

MM. LAURENCE, GOSSART, DANIEL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

COMMISSION DES FINANCES

Rapport de M. Ovigneur

1641
Compte
administratif
de l'Exercice 1915.

MESSIEURS,

Le Compte administratif de l'Exercice 1915 s'établit comme suit :

Recettes effectuées	208.267.392 45
Dépenses effectuées	127.491.085 41
Excédent de recette	<u>80.776.307 04</u>

<i>A reporter</i>	80.776.307 04
A cette dernière somme, il faut ajouter les restes à	
recouvrer	37.096.127 09
et certaines recettes qui feront plus tard l'objet de	
titres de perception	3.627.698 92
	<hr/>
	121.500.133 05
Mais on doit tenir compte des restes à payer, qui	
figurent au compte pour	173.674.748 62
	<hr/>
L'excédent des dépenses apparaît alors pour	<u>52.174.615 57</u>

Le Compte administratif de l'Exercice 1914 se soldait par un excédent de dépenses de 40.866.196,65. La durée de l'occupation allemande se prolongeant, la situation anormale déjà signalée en 1914 s'accroît et l'excédent de 40.866.196,65 s'accroît d'une somme de 41.308.418,92 pour devenir 52.174.615,57.

A première vue, on demeure frappé de l'importance des opérations financières renfermées dans le cadre du Compte administratif de l'Exercice 1915 ; les circonstances actuelles ont voulu que la Caisse municipale effectue les dépôts et les retraits des fonds à elle confiés par les particuliers, les Banquiers et le Comité américain d'Alimentation ; qu'elle fasse des avances de fonds aux Communes et aux Etablissements publics, qu'elle prenne en compte les frais de la plus grande partie du ravitaillement de la Ville, qu'elle mette en circulation des bons communaux, enfin, qu'elle organise un vaste système de distribution de secours en argent aux chômeurs involontaires et aux nécessiteux.

Ces opérations ont donné lieu à un mouvement anormal de fonds justifié par l'importance des chiffres.

Comme pour le Compte de l'Exercice 1914, nous vous donnons les causes qui ont amené le déficit dans les finances municipales, déficit uniquement créé par l'occupation allemande.

1^o RECETTES PRÉVUES AUX BUDGETS

Le montant des recettes prévues aux Budgets primitif et supplémentaire pour 256.632.084 fr. 88 a donné lieu à l'établissement de titres de perception pour une somme de 245.363.519 fr. 54, soit une moins-value de 11.268.565 fr. 34 ; cette moins-value est toutefois atténuée d'une somme de 3.627.698 fr. 92 formant, comme il est dit plus haut, l'importance de certaines recettes qui feront l'objet des titres de perception à délivrer sur les Exercices ultérieurs. Le fléchissement des recettes ne s'en élève pas moins à la somme de 7.640.866 fr. 42.

Les contributions de l'Etat, pour lesquelles il est attribué une part à la Ville, n'ont pu être mise en recouvrement. Nous perdons, de ce chef, les produits suivants :

8 centimes sur patentes	132.400 fr.
Vingtième sur chevaux et voitures	4.000 »
Permis de chasse	3.500 »
Cinq centimes sur contributions foncière personnelle et mobilière	80.900 »

Les taxes de remplacement et la taxe sur les chiens, non perçues en 1915, nous font perdre une somme prévue au Budget pour 522.388 fr.

Voici les autres articles budgétaires, sur lesquels les moins-values se font principalement sentir :

Droit d'octroi	3 694 502 61
Abattoir public	293 113 99
Droits de place	211 329 72
Droits de voirie	116 885 50
Droits de pesage	5 492 45
Droits de stationnement de bateaux	5 227 97
Vente à la criée aux halles	4 411 38
Entrepôts des sucres et des douanes	57 563 54
Eaux	155 977 55
Concessions dans les cimetières	78 806 61
Locations de salles municipales	5 930 »

Produit des conventions avec les Compagnies du Gaz et d'Electricité	114.641 92
Frais de scolarité dans divers Etablissements d'Ensei- gnement	107.956 14
Etablissements de bains à prix réduits	10.199 85
Produit de la vente de vieux matériaux	19.975 »
Surtaxe d'octroi sur les alcools	120 284 61
Produit de la vente de terrain	82.525 25

En outre, les centimes additionnels au principal des contributions, dont le montant est destiné au remboursement de nos emprunts n'ont pu être mis en recouvrement. La perte subie se monte à 2.143.900 fr.

Par contre, il y a plus-value sur les produits ci-après :

Taxe sur les viandes foraines.	7.240 08
Frais de traitement des filles syphilitiques	16.897 »
Fourneaux économiques	135.408 70
Recettes accidentelles	14.656 53

2^o DÉPENSES PRÉVUES AUX BUDGETS

Les dépenses prévues aux Budgets primitif et supplémentaire pour la somme de 303.406.974 fr. 08, ne se sont élevés qu'à 301.165.834 fr. 03, soit une économie de 2.241.140 fr. 05 formant la totalité des portions de crédits annulés, faute d'emploi.

Il y a économie sur les services ci-après :

Elections	9.600 »
Etat-Civil	5.693 39
Indemnités et secours aux employés titulaires de la Caisse des Retraites	13.987 50
Frais de perception de l'octroi	56.086 79
Entrepôt des sucres et des douanes	30.655 07
Economat.	24.263 43
Habillement	35.910 55
Conseil des Prud'hommes.	7.200 »
Foires annuelles.	13.500 »

Frais d'actes et de procédure	9.946 65
Frais de rôles et frais de perception de taxes de remplacement.	16.500 »
Réseau téléphonique municipal	8.933 »
Entretien des propriétés communales	69.884 51
Fourniture et réparations du mobilier	5.846 48
Promenades et jardins.	18.934 94
Travaux d'empierrement	7.500 »
Eclairage	123.850 16
Service des eaux.	10.689 51
Etablissement de bains à prix réduits	9.923 93
Ecole de natation	4.978 30
Bureau municipal d'Hygiène	5.358 92
Entretien des chemins vicinaux	8.479 24
Entretien des chaussées pavées	29.417 40
Entretien des chaussées empierrées	27.275 48
Travaux de curage des égouts	40.745 75
Entretien des aqueducs	28.121 27
Frais de casernement	31.000 »
Assistance aux vieillards, aux familles nombreuses et aux femmes en couches	255.000 »
Caisse des Ecoles	106.060 90
Asile de nuit et chauffoirs	7.428 62
Service médical de jour et de nuit	7.733 06
Indemnités aux familles des réservistes	45.000 »
Dépenses d'Enseignement secondaire	89.203 58
» » spécial et technique	34.815 74
» » primaire	214 159 90
Ecole des Beaux-Arts et d'Architecture.	10.552 21
Pension d'élèves artistes à Paris.	8.000 »
Théâtre	27.513 50
Subside à la Société des Courses	10.120 »
Fêtes et cérémonies publiques	19.300 »
Dépenses imprévues	8.781 25
Annuité de l'emprunt de 7.930.000 fr.	286.252 57

Comme l'an dernier, le service de la police, renforcé par des agents auxiliaires, en remplacement de ceux partis aux fronts, a coûté 60.000 fr. en plus des prévisions.

De même, le service des désinfections, en raison de l'épidémie de fièvre typhoïde, a coûté en supplément la somme de 7.619 fr. 78.

La suppression du téléphone, la cherté des fourrages, le non versement de la subvention de l'Etat à la Caisse des Retraites ont accru considérablement les dépenses du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, lesquelles ont dépassé de 26.603 fr. 23 les prévisions budgétaires.

Le service des fourneaux économiques, ayant fonctionné toute l'année, a motivé un surcroît de dépenses de 236.228 fr. 30.

3^o RECETTES ET DÉPENSES CRÉÉES PAR LES CIRCONSTANCES

Nous devons tout particulièrement nous étendre sur les opérations financières effectuées en raison des circonstances. Elles peuvent être sérieées en quatre parties :

- A) Ravitaillement ;
- B) Secours de chômage et autres ;
- C) Opérations de banque ;
- D) Contributions de guerre et autres.

A) Ravitaillement

Ce service comprend trois comptes distincts :

1^o Ravitaillement de la population

Ce ravitaillement s'est effectué par les soins de la Municipalité.

Les achats ont consisté principalement :

En charbon	8.756.636 40
En farine fournie par l'Autorité allemande pour.	1.849.945 29
En lard, pour	360.073 »
En féculé et riz, pour.	117.155 03

En pommes de terre, pour	97.729 21
En sel, pour	93.189 22
En fourrages, pour.	57.725 46

Les opérations de ce compte se résument ainsi :

Recettes (Art. 21 des recettes extraordinaires) . . .	11.483.155 09
Dépenses (Art. 24 des dépenses extraordinaires) . . .	11.569.282 66
Excédent de dépenses.	<u>386.127 57</u>

L'excédent de dépenses s'explique en raison de ce qu'au début de l'année 1915, nous avons dû acheter de la farine de seigle à l'Autorité allemande, à des prix variant entre 56 et 70 fr. les 100 kil. Afin de ne pas hausser le prix du pain, cette farine a été cédée aux boulangers au prix de 45 fr. Du reste, le Conseil municipal a été informé de cette situation dans sa séance du 13 Mars 1916.

2^e Comité d'Alimentation du Nord de la France

Les achats effectués par la Ville au Comité d'Alimentation, à partir du 1^{er} Mai 1915, ont consisté :

En farine, pour.	4.749.074 73
A cette somme viennent s'ajouter les frais de panification payés aux boulangers, soit	1.024.191 02
En riz, légumes secs, pour	1.851.608 54
En viande conservée, pour	1.006.805 44
En pommes de terre, pour	131.205 10

Les opérations financières de Mai à Décembre 1915 se résument ainsi :

Recettes (N ^o 110 des recettes supplémentaires) . . .	8.722.860 08
Dépenses (N ^o 272 des dépenses supplémentaires) . . .	8.824.187 05
Excédent de dépenses.	<u>101.326 97</u>

L'excédent n'est qu'apparent, car, au 31 Décembre 1915, des farines se trouvant en dépôt chez les boulangers n'ont pas été panifiées ou mises en vente qu'en Janvier 1916 et, de plus, nous avons des stocks dans les magasins locaux.

3^e Comité hollandais de Ravitaillement

Cet organe de ravitaillement n'a guère fonctionné qu'en Novembre et Décembre 1915. Les recettes faites (N^o III des Recettes supplémentaires) se sont élevées à 601.304 fr. 33. Les achats étant effectués en Hollande et les pièces n'étant pas toutes parvenues au Service des Finances, le crédit destiné à ces paiements (N^o 273 du Budget supplémentaire) a été reporté sur l'Exercice 1916. Il fera l'objet d'un examen plus étendu lors de la présentation du Compte d'Administration dudit Exercice.

B) Secours de chômage et autres

Secours de chômage. — Les dépenses de chômage imputées sur l'article 24 extraordinaire se sont élevées à 8.350.702 fr. 84.

Sur cette somme 8.304.311 fr. 05 ont été répartis entre 24.017 familles comprenant 56.620 personnes : 46.391 fr. 79 ont été employés en salaires d'employés auxiliaires, en travaux de nuit, en frais d'impression et autres.

Sinistrés du bombardement. — Le service spécial de distribution de secours pour cette catégorie de malheureux a réparti 418.569 fr. entre 947 familles comprenant 1.623 personnes (Art. 20 des Dépenses extraordinaires).

Avances au Mont-de-Piété. — La Ville a consenti au Mont-de-Piété deux avances de 50.000 fr. chacune, remboursables sans intérêts, à condition que les prêts faits par cet établissement ne dépassent pas 10 fr. Elle a donc participé au fonctionnement de cette œuvre si utile à la classe pauvre.

Sur les 100.000 fr., 20.000 fr. étaient encaissés en 1914 et 40.000 fr. en 1915 (N^o 263 et 277 du Budget supplémentaire).

Banque de Prêts temporaires. — L'Administration municipale, par ses délibérations des 21 Février et 3 Décembre 1915, a avancé à la

Banque de Prêts temporaires deux sommes de 500.000 fr. (N° 276 et 284 du Budget supplémentaire). Pendant l'année 1915, cet Etablissement a prêté la somme de 539.503 fr., répartie entre 1.228 emprunteurs.

C) Opérations de Banque

Emission de bons communaux. — Le montant des bons émis en 1915 s'est élevé à 72.650.000 fr. (N° 107 des Recettes supplémentaires). Un crédit d'égale somme figure dans les restes à payer en vue du remboursement futur (N° 269 des Dépenses supplémentaires).

Avances aux communes et à d'autres collectivités. — 2.601 prêts ont été faits à 120 communes ou autres collectivités. La somme totale avancée s'élève à 51.614.450 fr. (N° 275 des Dépenses supplémentaires). Cette somme figure en recettes (N° 112 des Recettes supplémentaires) augmentée des intérêts dûs à la Ville, soit 319.565 fr. 82.

Dépôt de fonds. — Le tableau ci-contre donne la situation au 31 Décembre 1915 des fonds placés en dépôt dans la Caisse municipale :

DÉSIGNATION des déposants	SOMMES placées dans l'année	SOMMES remboursées dans l'année	EXCÉDENT des dépôts
Banquiers	36.882.755 »	13.756.582 10	23.126 172 90
Particuliers.	9.850 000 »	250.000 »	9.600 000 »
Comité d'Alimentation . . .	24.730.275 47	» »	24 730.275 47
	71.463 030 47	14.006.582 10	57 456.448 37

En vue des remboursements futurs, il a été ouvert des crédits égaux à l'importance des recettes effectuées. Le crédit réservé au remboursement des fonds versés par les Banquiers a toutefois été augmenté de l'importance des intérêts afférents à l'année 1915, soit d'une somme de 82.775 fr. 29.

Emprunts à la Société générale de Belgique et à M. Rozendaal. — Pour permettre de trouver les fonds nécessaires à l'achat en Hollande

de denrées de toute nature, un premier emprunt de 2.000.000 de francs fut contracté avec la Société générale de Belgique ; M. Rozendaal, demeurant à Enschede (Hollande), nous avançait également 250.000 fr.

La somme de 2.250.000 fr. est inscrite en recettes (N° 120 des Recettes supplémentaires) et un crédit correspondant d'égale somme est inscrit en dépense (N° 296 des dépenses supplémentaires).

D) Contributions de guerre et autres

Contributions de guerre et ravitaillement des troupes allemandes.

— A ce titre, l'Administration municipale a été mise en demeure de payer les sommes suivantes dans le cours de l'année 1915 :

Ravitaillement et entretien des troupes allemandes	19.800.000 »
Frais de change pour paiement en bons commu- naux 5% sur 2.500.000 fr.	125.000 »
Contribution de guerre pour frais de l'Adminis- tration civile allemande	1.000.000 »
Amende infligée le 15 Mars 1915 lors d'une mani- festation de sympathie de la population lilloise à l'occasion de l'arrivée des prisonniers français	500.000 »
Somme saisie par l'Autorité allemande pour le paiement de sacs à sable confectionnés en Allemagne	375.000 »
Prix des 227.000 kil. de féculé de pommes de terre provenant du stock des docks, confisqués par le Gou- vernement de l'Intendantur et employés par la Ville de Lille pour le ravitaillement de la population	120.079 12
Amende infligée le 9 Mars 1915 pour la rupture d'un fil téléphonique entre Lille et Loos	3 000 »
Total	<u>21.923.079 12</u>

Réquisitions de l'Armée allemande. Art. 21 des Dépenses extraordinaires

L'Autorité allemande nous a imposé, de plus, les dépenses suivantes :

Billets de logement. — Dans le cours de l'année 1915, le Service finances a payé 101.748 billets de logement, pour une somme totale de 1.770.371 25

Salaires d'ouvriers civils employés par l'Autorité allemande.	220.259 14
Salaires d'employés aux écritures pour l'établissement des cartes d'identité et des listes des hommes et pour les travaux de recensement	53.549 06
et il a été mandaté :	
Charbon destiné au chauffage des troupes allemandes	364.495 15
Dépenses des dispensaires des filles soumises	87.622 26
Dépenses des établissements de convalescents typhiques.	2.756 95
Camionnage des décombres provenant du bombardement	53.140 32
Avances aux entrepreneurs et fournisseurs requis par l'Autorité allemande	955.950 32

Bulletin de Lille (Art. 22 des Recettes extraordinaires). — La mise en régie, par la Ville, de l'organe *Le Bulletin de Lille*, a donné les résultats suivants :

Recettes.	85.681 60
se décomposant comme suit :	
Produit de la vente des numéros, versé par M ^{me} Tersaud, entrepositaire.	62.586 35
Produit des annonces et de la publicité.	23.095 25
Les dépenses (Art. 22 des dépenses extraordinaires) consistant en frais d'impression, traitement d'un employé se sont élevées à.	31.547 96
Le bénéfice pour la Ville est donc de.	54.133 64

Dépenses diverses créées par les circonstances (Art. 22 des Dépenses extraordinaires). — Outre les dépenses du journal *Le Bulletin de Lille* supportées par ce crédit, il a été payé :

Les salaires et indemnités au personnel auxiliaire de la Mairie	130.951 94
Les salaires des ouvriers employés au déblaiement des rues de la Ville.	19.277 70

Les réparations des propriétés de la Ville détériorées par le bombardement	68.438 57
L'entretien d'orphelins lillois à l'asile de Péteghem-lez-Audenarde	3.425 »
Les travaux d'épuisement des eaux souterraines	2.666 74
Les frais de nourriture et les secours en argent aux évacués d'Avril et de Décembre 1915	28.733 39
Les salaires des fossoyeurs au Cimetière du Sud pour inhumation de soldats allemands	4.299 50
Les frais de funérailles des victimes du tir contre des avions	2.557 15
Les frais de nourriture et d'entretien des otages pendant leur séjour à la citadelle	7.627 34
L'achat de tuyaux en chanvre pour le Bataillon des Sapeurs-Pompiers	19.714 63

CONCLUSION

L'excédent des dépenses communales de 52.174.615 fr. 57 repris en tête du présent rapport ressort des chiffres ci-après :

Fléchissement sur recettes	7.640.866 42
Excédent des dépenses du Budget supplémentaire de l'Exercice 1915	46.777.383 74
	<hr/>
	54.418.250 16

Ce qui suit à déduire :

Economies réalisées sur dépenses inscrites aux Budgets	2.241.140 65
Excédent de recettes du Budget primitif de l'Exercice 1915	2.494 54
	<hr/>
	2.243.634 59
	<hr/>
	<u>52.174.615 57</u>

Comme pour l'Exercice 1914, nous avons constaté que les mandats créés sur les différents articles exceptionnels ci-après :

Dépenses nécessitées par les circonstances ;

Réquisitions de l'Armée allemande ;

Ravitaillement de la population ;

Comités d'Alimentation (C.A.N.F. et C.H.) ;

ne sont pas toujours appuyés, en raison de leur caractère urgent et imprévu, des pièces exigées par l'Instruction générale des Finances.

Nous avons examiné avec soin toutes les justifications des dépenses imputées sur ces quatre articles et nous les avons trouvées absolument régulières, malgré l'absence de quelques documents de forme.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les dépenses dont il s'agit et de donner en même temps votre approbation au compte établi par l'Administration municipale pour l'année 1915.

La Direction des Services financiers a dû, en raison de l'importance et de la diversité des opérations, faire un effort considérable pour établir le Compte d'Administration. Votre Commission vous propose de lui adresser, ainsi qu'à votre Directeur M. Delporte, tous vos remerciements et vos félicitations. Ajoutons que le Compte de Gestion de la Recette Municipale a été, comme les années précédentes, établi avec une parfaite régularité. Ce service a dû également faire face à un travail important dont il s'est bien acquitté. Nous vous demandons de l'en remercier bien sincèrement.

Adopté.

COMMISSION DES FINANCES

Rapport de M. Ovigneur

MESSIEURS,

Comme pour le Compte de Gestion de l'année 1914, que vous avez approuvé dans votre séance du 30 Janvier 1917, nous vous demandons de prendre, pour le Compte de Gestion du Receveur municipal de l'Exercice 1915, la délibération suivante :

Le Conseil municipal :

Vu le compte rendu par M. Bernard Welhoff, Receveur municipal, de ses recettes et dépenses, depuis le 1^{er} Janvier 1915 jusqu'au 31 Décembre suivant, lequel comprend :

- 1° Le rappel du compte final de l'Exercice 1914 ;
- 2° Les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'Exercice 1915 ;
- 3° Les recettes et les dépenses concernant les services hors Budget.

Vu le détail des opérations finales de l'Exercice 1915 établi en regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et dépenses pour le dit Exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1916 ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant au Compte de la Gestion de 1915, que des opérations complémentaires effectuées en 1916 ;

Vu les Budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'Exercice 1915 arrêtés par M. le Préfet du Département et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit Exercice ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Ville en a retiré.

1611

Compte de Gestion
du
Receveur
municipal.
Exercice 1915.

Délibère :

Article premier — Statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1915, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, conformément à l'article 157 de la loi du 5 Avril 1884, le Conseil municipal admet les recettes de la Gestion 1915, pour la somme de 190.381.741 59

Les dépenses de la Gestion de 1915 pour celle de 123.672.493 29

Fixe l'excédent de la recette à 66.709.548 30

et, attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de 8.633.068 44

Déclare le comptable débiteur, sur son compte de la Gestion de 1915, de la somme de 75.342.616 74

Article 2. — Statuant sur les opérations de l'Exercice 1915, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil municipal admet les opérations effectuées, tant pendant la Gestion de 1915, que pendant les trois premiers mois de la Gestion de 1916, savoir :

En recettes. 197.528.977 »

En dépenses pour 127.491.085 41

D'où il résulte un excédent de recettes de 70.037.891 59

Le résultat définitif de l'Exercice 1914 ayant présenté un excédent de recettes de 40.738.415 45

Le résultat définitif de l'Exercice 1915, égal au résultat du Compte d'Administration du même Exercice, est un excédent de recettes de 80.776.307 04

Article 3. — Le Conseil demande qu'il plaise à la Cour des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver le dit compte.

Adopté.

COMMISSION DES FINANCES

Rapport de M. Ovigneur

1641 2
—
Budget
supplémentaire
de
l'Exercice 1915.

MESSIEURS,

Le Budget supplémentaire de l'Exercice 1915 que nous vous présentons s'établit comme suit :

Recettes	244.996.112 03
Dépenses	291.773.495 77
Excédent des dépenses.	46.777.383 74

Ce document comporte, d'une part : les restes à recouvrer, ainsi que les restes à payer de l'Exercice 1914, tels qu'ils ressortent du Compte administratif du dit Exercice ; d'autre part, l'inscription de recettes et de dépenses presque toutes motivées par les circonstances actuelles et telles qu'elles résultent de délibérations du Conseil municipal.

Toutefois, il a été inscrit, tant en recettes qu'en dépenses, une somme de 24.730.275 fr. 47 provenant des fonds versés en compte courant par le Comité d'Alimentation du Nord de la France dans le cours de l'année 1915. Une somme de 250.000 fr., avancée par M. Rozendaal, pour achat de denrées en Hollande, a été également inscrite en recettes et en dépenses. De même, l'Administration a fait figurer en dépenses, les sommes exigées par l'Autorité allemande au titre de contributions de guerre, ravitaillement et logement des troupes allemandes et dont le total s'élève, pour la même année, à 21.923.079 fr. 12.

Dans ces conditions, votre Commission vous propose d'approuver le Budget supplémentaire pour 1915, tel qu'il est établi.

Du reste, il s'agit d'une régularisation d'opérations faites par l'Administration, auxquelles vous avez déjà donné, en temps utile, toute votre approbation.

Adopté.

1705

—
Assurances.
Avenants.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons souscrit avec les Compagnies co-assureuses de la Ville :
1° Un avenant de réduction pour l'échéance annuelle du 15 Mars, des articles 1 et 106 (Hôtel-de-Ville et Bibliothèque) à la police générale des Bâtiments communaux.

Cet avenant comprend la nouvelle installation des Services financiers dans le pavillon restauré de la Justice-de-Paix;

Et 2° un avenant de réduction de 50.000 fr. sur objets mobiliers, à la police du Théâtre-Cirque de la place Sébastopol.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 Avril 1884, nous soumettons ces avenants à votre approbation.

Adopté.

1706

—
Sinistre
de l'Hôtel-de-Ville.
Indemnités
diverses.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Lors de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, les ouvriers électriciens, au service de la Ville, ont perdu la presque totalité de l'outillage dont ils se servaient et qui était leur propriété.

L'estimation des outils détruits fait ressortir à 794 fr. 15 le préjudice causé, soit :

699 fr. 95 pour M. Dubreucq ;

Et 94 fr. 20 pour M. Périan.

Nous vous prions de voter un crédit de 794 fr. 15 pour permettre d'indemniser ces ouvriers.

D'autre part, nous vous prions d'allouer : 1° à M. Peters, interprète, qui était de service la nuit de l'incendie, une indemnité de 75 fr. pour divers objets (vêtements et livres), détruits également au cours du sinistre;

2° A M. Coppin, demeurant rue des Rogations, 48, ouvrier ayant été occupé au déblaiement de l'Etat-Civil, une indemnité de 28 fr. 95 pour réparation du préjudice causé par la perte d'outils et de vêtements.

Ces trois sommes, soit au total 898 fr. 10 seront inscrites au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 898 fr. 10 à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 13 Octobre 1915, vous avez voté des crédits destinés :

1° A payer des salaires aux ouvriers que nous sommes tenus de fournir pour différents services :

2° A faire des avances aux entrepreneurs à concurrence de 60 à 80 0/0 du montant de leurs factures, pour travaux exécutés par eux dans les casernes, ambulances et autres immeubles occupés par l'Armée allemande.

Cette délibération fut approuvée par M. le Sous-Préfet d'Avesnes, faisant fonctions de Préfet du Nord, le 12 Novembre 1915.

L'application aux entrepreneurs et fournisseurs, d'un pourcentage différent ayant donné lieu à de nombreuses contestations, une Commission composée de : **MM. Baudon, Crepy, Remy et Legrand-Herman** fut chargée de trouver un *modus vivendi* qui donnerait satisfaction aux réclamations, tout en sauvegardant les intérêts de la Ville.

La Commission ayant étudié la question, décida d'établir d'abord la série de prix ci-après :

1707

Travaux exécutés
sur réquisitions.

Règlement.

PEINTURE ET VITRERIE

Nos	DÉSIGNATION	Prix anciens Série de la Ville	Prix payés en 1916	Prix nouveaux proposés par la Ville
1	Heure d'ouvrier peintre	0.75	0.75	0.75
2	» vitrier	0.75	0.75	0.75
3	» décorateur	0.85	0.85	0.85
4	Lavage à l'eau de savon ou avec cristaux pour peinture à conserver, y compris rinçage et essuyage à la peau. Au mètre carré	0.14	0.14	0.16
5	Lavage à l'eau de savon ou cristaux pour repeindre, revision de masticage et peinture, une couche. Au m. carré.	0.33	0.33	0.42
6	Même travail qu'au n° 5, mais en deux couches. Au mètre carré	0.51	0.51	0.67
7	Même travail qu'au n° 5, mais en trois couches. Au mètre carré	0.69	0.69	0.92
8	Badigeon à la chaux, teinte d'ocre au choix, une couche. Au mètre carré.	0.08	0.08	0.12
9	Badigeon à la chaux, teinte d'ocre au choix, deux couches. Au m. carré .	0.12	0.12	0.18
10	Lavage d'ancien badigeon à la colle et badigeon, une couche, colle. Au mètre carré	0.18	0.18	0.25
11	Encollage de murs.	0.06	0.06	0.06
12	Goudronnage, une couche goudron minéral. Au mètre carré	0.20	0.20	0.25
13	Goudronnage, deux couches goudron minéral. Au mètre carré	0.32	0.32	0.37
14	Peinture au minium sur fer, une couche. Au mètre carré	0.26	0.26	0.30
15	Peinture au minium sur fer, deux couches. Au mètre carré	0.46	0.46	0.55
16	Plus-value aux nos 5-6-7 pour peinture en deux tons. Au mètre carré.	0.05	0.05	0.05
17	Plus-value aux nos 5-6-7 pour peinture en trois tons. Au mètre carré.	0.10	0.10	0.10
18	Couleur préparée à l'huile. Le kil.	1.20	2.50	3.50
19	Mastic ordinaire à l'huile. Le kil.	0.30	0.80	1.25
20	Mastic à l'huile à la céruse. Le kil.	0.90	1.30	1.50
21	Vernissage vernis intér. Par couche m ²	0.40	0.40	0.50
22	» » extér. plancher, etc. par couche. Au mètre carré	0.45	0.45	0.55
23	Moins-value sur les deux prix ci-dessus. Par couche supplémentaire.	0.05	0.05	0.05
24	Vitrerie en verres simples, en remplacement. Au mètre carré		7.50	10.50
25	Vitrerie en verres 1/2 double. Au mètre carré		9.25	12.25
26	Vitrerie en verres doubles. Au mètre carré		11.25	14.25

Nos	DÉSIGNATION	Prix anciens Série de la Ville	Prix payés en 1916	Prix nouveaux proposés par la Ville
27	Plus-value pour hors mesures de 0.47 à 0.75	»	1 »	1.25
28	Plus-value pour hors mesures de 0.76 à 100	»	1 »	2 »
29	Vitrierie en verres Cathédrales rayés striés, losangés, en remplacement	»	11 »	14 »
30	Vitrierie en verres imprimés, en remplacement	»	13 »	15 »
31	Vitrierie en verres imprimés, en remplacement (verres de couleur)	»	15 »	16 »
32	Vitrierie en verres, mousseline dépolis et anglais, en remplacement	»	10 »	13 »
33	Vitrierie en verres couleur	»	12 »	15 »
34	La vitrierie neuve subira une moins-value. Au mètre carré	»	1.25	1.25

COUVERTURE EN ARDOISES

Chambre syndicale N° de série	DÉSIGNATION Couvertures en pannes et ardoises	Prix payés par la Chambre syndicale en 1913	Prix payés en 1916	Prix nouveaux demandés par la Chambre syndicale	Prix de divers matériaux offerts à la Ville	Prix nouveaux proposés par la Ville
1	Heure du couvreur	0.80	0.80	0.80	»	0.80
2	» de manoeuvre	0.40	0.40	0.40	»	0.40
3	Ardoises bloq. 0.27 × 0.16.	50 fr. 0/00	90.65 0/00	130 0/00	55 0/00 franco gare Lille	90.65
4	Ardoises flamandes 0.27 × 16	45 fr. 0/00	84.60 0/00	125 0/00	52 50 0/00 franco gare Lille	84.60
5	Ardoises Saint-Louis dou- bles 0.30 × 0.19	67 0/00	130 0/00	160 0/00	54 0/00 sur wagon départ	130 »
6	Ardoises Saint-Louis fins 0.30 × 0.19	62 0/00	118 0/00	150 0/00	d° 49 »	118 »
7 à 12	Ardoises modèles anglais divers	»	Ch. syn. 1913	40 0/0 aug.	»	Ch. syn. 1913
13	P.V. pour emploi d'ardoises avec clous	7.50	7.50	10 0/0 aug.	»	7.50
14	Pannes ordinaires dites flamandes	100 0/00	100 0/00	130 0/00	»	126.50/00
15 à 19	Pannes diverses	»	Ch. syn. 1913	10 0/0 aug.	»	Ch. syn. 1913
20	Pannes mécaniques, 22 au mètre carré	120 »	142.50/00	190 0/00	120 0/00	150 »
21 à 30	Pannes diverses	»	Ch. syn. 1913	10 0/0 aug.	»	Ch. syn. 1913
31	Pannes grand modèle, 13 au mètre carré	0.20 pièce	0.20 pièce	0.28 pièce	»	0.24 pièce

Chambre syndicale N° de Série	DÉSIGNATION Couvertures en pannes et ardoises	Prix payés par la Chambre syndicale en 1913	Prix payés en 1916	Prix nouveaux demandés par la Chambre syndicale	Prix de divers matériaux offert à la Ville	Prix nouveaux proposés par la Ville
32 à 37	Tuiles plates diverses.	»	Ch. syn. 1913	10 o/o aug.	»	Ch. syn. 1913
38	Faitières rondes ordin.	0.40	0.50	0.50	0.20 pièce	0.40
39 à 40	Faitières diverses ordin.	»	Ch. syn. 1913	10 o/o aug.	»	Ch. syn. 1913
41	Faitières mécaniques ord.	1.00 p.	1.10 pièce	1.50 pièce	0.95 pièce	1.15 pièce
42 à						
51 bis	Faitières et arêtières divers.	»	Ch. syn. 1913	10 o/o aug.	»	Ch. syn. 1913
52	Latteaux 20/30. Mètre lin.	0.10	0.15	0.15	»	0.15
53	Latteaux 27/40. Mètre lin.	0.15	0.20	0.20	»	0.20
54	Latteaux 25/50. Mètre lin.	0.20	0.25	0.25	»	0.25
55	Lattes en chêne pour tuiles plates.	0.05	0.05	10 o/o aug.	»	0.05
56	Clous d'ardoises. Le kil.	1 »	1 »	1.50	»	1 »
57-58	Clous galvanisés et cuivre.	»	Ch. syn. 1913	10 o/o aug.	»	Ch. syn. 1913
59-60	Pointes à latteaux et à lattes. Le kil.	»	d°	0.90	»	d°
61 à 65	Crochets divers.	»	d°	10 o/o aug.	»	d°
66	Mortier à la bourre. L'hect.	3.30	4 »	5 »	»	4 »
67	Mortier sans bourre. »	2.70	3.50	3.50	»	3.50
68	Plâtre 1/2 fin. Le kil.	0.09	0.09	0.20	»	0.12
69	Ciment 2 plombs. Le kil.	0.11	0.11	0.15	»	0.15
70	Chaux pulvérisée. Le kil.	0.06	0.06	0.08	»	0.08
71	Sable. Au mètre cube.	7 »	14 »	20 »	»	15 »
71 bis	Sable. La manne	»	»	0.70	»	0.50
72 à 96	Divers.	»	Ch. syn. 1913	10 o/o aug.	»	Ch. syn. 1913

Nota. — Les prix Nos 3-4-5-6 sont maintenus jusqu'à nouvel ordre, en raison des offres faites à la Ville.

COUVERTURE EN ZINC

1	Heure de zingueur.	0.85	0.85	0.85	»	0.85
2	Heure aide zingueur	0.45	0.45	0.45	»	0.45
3	Zinc. Le kil.	»	2.25	cr. 3.50	»	3.75 le k.
4	Plomb. Le kil.	1.15	1.20	»	»	1.20 »
5	Fonte. Le kil.	0.35	0.45	»	»	0.40 »
6	Soudure fine, compris charbon et acide	4 »	5 »	»	»	5 » »
7	Soudure pour plomb, com- pris essence	»	»	»	»	5.50 »

Pour tous les autres prix non prévus à la présente série, il sera fait application des prix de la Chambre syndicale, revision 1913.

La Commission vous propose d'adopter le principe du règlement des factures établies sur les chiffres de la série précitée, avec retenue de 20 % pour tous les travaux commandés par la Ville sur réquisitions allemandes et comprenant fournitures et main-d'œuvre.

Toute modification à la série de prix devra être soumise à l'examen du Conseil municipal. En outre, il ne sera fait, sans l'autorisation de cette Assemblée, aucune dérogation à la règle de principe posée ci-dessus pour tous les travaux résultant directement ou indirectement d'ordres émanant de l'Autorité allemande.

Il demeure entendu que lorsqu'il s'agira exclusivement de main-d'œuvre, sans aucune fourniture, les salaires seront payés intégralement.

Le présent règlement sera appliqué à compter du 1^{er} Février 1917, sans effet rétroactif à cette date.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Lys-Tancré, Entrepreneur des Travaux du Nouveau Théâtre, sollicite un acompte de 15.000 fr. sur les retenues de garantie opérées sur les sommes qui lui sont dues pour règlement de travaux.

Ces retenues ayant été faites en exécution du Cahier des Charges ne peuvent être remboursées qu'après avis de l'Architecte qui est absent de Lille.

Dans ces conditions, il ne nous est pas possible de donner satisfaction à cette demande, mais en raison des circonstances pénibles que nous traversons, nous nous proposons de consentir à M. Lys-Tancré, un prêt de 5.000 fr. sans intérêts.

Cette somme sera remboursée par imputation sur les sommes retenues en garantie, lors du règlement des comptes, mais il est bien entendu que cette mesure bienveillante de la Ville, laisse intactes les clauses du Cahier des Charges qui régit l'entreprise de M. Lys-Tancré.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

1708

*Nouveau Théâtre.
Avance sur travaux
Lys-Tancré.*

1709

—
*Ecole
des Beaux-Arts.
Cours provisoire
d'Architecture.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La Commission administrative de l'Ecole des Beaux-Arts sollicite la création d'un Cours provisoire d'Architecture, cet enseignement ayant été complètement négligé par suite de l'occupation, par suite de l'absence des titulaires des deux Cours.

Nous vous prions de décider la création de ce Cours provisoire et de fixer à 1.200 fr. le traitement du Professeur.

Les frais de ce Cours seront prélevés sur les Crédits de l'Ecole régionale d'Architecture.

Adopté.

1710

—
*Hôpital
de la Charité.
Mur de clôture.
Construction.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par délibération en date du 12 Février dernier, la Commission administrative des Hospices sollicite l'autorisation de remplacer, par un mur, la palissade qui clôture le jardin potager de l'Hôpital de la Charité.

Cette palissade, abattue, lors du dernier ouragan, ne peut plus être réparée.

La construction d'un mur en maçonnerie coûterait environ 9.390 fr. et la dépense serait prélevée sur les fonds libres extraordinaires de l'Exercice 1917.

Nous vous prions d'émettre un avis favorable à l'exécution de ces travaux.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 28 Novembre 1916, vous avez décidé d'accorder une subvention de 8.000 fr. pour 1917, à la Chambre syndicale de la Métallurgie.

Nous vous prions de voter l'ouverture de ce crédit.

Le Conseil, votant les conclusions du rapport, ouvre un crédit de 8.000 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

1711

Chambre syndicale
de la Métallurgie.
Cours
d'Apprentissage.
Subvention.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 30 Janvier dernier, vous avez voté, pour la durée de la guerre, en faveur des Cours d'Apprentissage organisés par l'Institut catholique d'Arts et Métiers, un subside annuel de 2.500 fr.

L'Autorité préfectorale n'ayant pas cru devoir ratifier ce vote, en raison de la législation en vigueur, qui ne permet pas aux Communes de subventionner, même indirectement, les Etablissements d'instruction privée, nous vous prions de décider que le subside de 2.500 fr. voté le 30 Janvier 1917, sera alloué au Syndicat de la Métallurgie et de la Construction mécanique, qui est le véritable organisateur des Cours. L'Institut catholique d'Arts et Métiers ne faisant que prêter ses locaux et son matériel

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 2.500 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

1712

Syndicat
de la Métallurgie
et des
Constructions
mécaniques.
Subvention
pour Cours
d'Apprentissage.

1713

—
*Avances
 aux Communes
 et aux
 Etablissements
 publics.
 Année 1916.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous donnons ci-joint le tableau des avances consenties aux Communes et Etablissements publics pendant l'année 1916. Ces avances se sont élevées en totalité à la somme de . 69.470.104 fr. 77

Les sommes dues à la Ville pour le service des intérêts se sont élevées à 998.347 fr. 69

Nous vous prions :

- 1° de ratifier ces opérations ;
- 2° d'inscrire un crédit de 69.470.104 fr. 77 au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916 ;
- 3° D'admettre en recettes la somme de 69 468.452 f.46, comprenant les capitaux dûs à la Ville, augmentés des intérêts au taux de 20/0 l'an.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 69.470.104 fr. 77 à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

Il admet en recettes la somme de 69.468.452 fr. 46, comprenant les capitaux dûs à la Ville, augmentés des intérêts au taux de 20/0 l'an.

1714

—
*Comité
 d'Alimentation
 du
 Nord de la France.
 Fonds placés
 en compte courant
 en 1916.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons reçu du Comité d'Alimentation du Nord de la France, district de Lille, une somme de 59.424.199 fr. 39 au titre de placement en compte courant, sans intérêts dans le cours de l'année 1916.

Nous vous prions d'inscrire cette somme en recettes et en dépenses au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1715

Compte courant
des Banques.
Exercice 1916.

MESSIEURS,

Il a été versé par les Banquiers, dans le cours de l'année 1916, une somme totale de 37.550.798 fr. 96.

Nous vous prions d'admettre cette somme en recettes et en vue des remboursements futurs, d'ouvrir un crédit d'égale somme à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 37.550.798 fr. 96 à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

Rapport de M. le Maire

1716

Compte courant
des particuliers.
Exercice 1916.

MESSIEURS,

Dans le cours de l'année 1916, il a été fait recettes dans les écritures de la Ville, sous le titre « Dépôt de fonds des particuliers », d'une somme de 57.623.567 fr. 70 ; au 31 Décembre 1916, il avait été remboursé 37.451.895 fr. 35.

Nous vous demandons :

1° de ratifier ces opérations ;

2° d'admettre en recettes et en dépenses la somme de 57.623.567 f.70 à faire figurer au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 57.623.567 fr. 70, à faire figurer en recettes et en dépenses au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

1717
—
Cotes
irrecouvrables.
Admission
en non-valeur.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous soumettons quatre états de cotes irrécouvrables concernant des taxes de remplacement de droits d'octroi de l'Exercice 1913.

En voici le détail :

PERCEPTIONS	TAXE sur le revenu de la propriété bâtie	TAXE sur la valeur vénale de la propriété non bâtie	TAXE sur les chevaux voitures et automobiles	TOTAUX
Lille 1 ^o Don . . .	19.57	192.46	»	212.03
» »	1.50	9 »	»	10.50
» »	95.03	318.60	75.98	489.61
Lille 4 ^o Don . . .	6.23	»	»	6.23
	122.33	520.06	75.98	718.37

Nous vous demandons d'admettre en non-valeur la somme de 718 fr. 37, l'irrecouvrabilité de ces produits ayant été démontrée par les Percepteurs chargés du recouvrement.

Adopté.

1717 1
—
Cotes
irrecouvrables.
Admission
en non-valeur.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un état de cotes irrécouvrables sur divers produits du Budget.

En voici le détail :

Droits de voirie, étalages 1914	23.10	
» » » » 1915	56 »	
» » » » 1916	34 80	
» » » voitures 1916	3 »	116 90
Eaux compteur 1914	18 76	
» robinet libre 1915	130 50	
» compteur »	2.452 52	
» robinet libre 1916	95 50	
» compteur »	441 56	2.838 84
Indemnité pour frais d'atelier. L'Ecole pratique d'Indus- trie 1916	28 »	
Frais de désinfection à domicile 1916	3 75	
Remboursement de travaux exécutés d'office 1916	7 »	
Total.		2.994 49

L'irrécouvrabilité de ces produits ayant été contrôlée par le Service des Finances, nous vous prions, Messieurs, d'admettre la somme de 2.994 fr. 49 en non-valeur.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en non-valeur la somme de 2.994 fr. 49.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous sommes tenus, par l'Autorité allemande, de pourvoir au logement et au cantonnement des troupes.

Nous avons payé de ce chef les sommes suivantes :

1° Aux habitants de la Ville de Lille une somme totale de	963.451 60
représentant la valeur de 69.154 billets de logement ;	
2° Aux Compagnies minières, la somme de	493.951 69
3° A l'Administration des Chemins de fer allemands pour frais de transport du charbon, la somme de	88.036 40
Total.	1.545.439 69

1718

*Logement
et cantonnement
des
troupes allemandes.
Exercice 1916.*

Nous vous demandons : 1° de ratifier ces opérations ; 2° d'inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916, un crédit total de 1.545.439 fr. 69.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.545.439 fr. 69 à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

1719

Contributions
de guerre
et ravitaillement
des
troupes allemandes.

Année 1916

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons été tenus par l'Autorité allemande de lui verser les sommes suivantes dans le cours de l'année 1916 :

1° Au titre de contribution de guerre suivant lettre de la Kommandantur, en date du 18 Juin 1916 20.350.000 »

2° Au titre de ravitaillement des troupes allemandes :

En Janvier	4.215.000	»	
En Février	1.350.000	»	
En Mars	1.350.000	»	
En Avril	1.250.000	»	
En Mai	1.250.000	»	
En Juin	900.000	»	
En Octobre	1.150.000	»	8.465.000 »
Total			28.815.000 »

Nous vous demandons, en conséquence, d'ouvrir un crédit d'égale somme, au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, ouvre au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916, un crédit de 28.815.000 fr.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 30 Janvier dernier, vous avez décidé que les fournitures de vêtements et de chaussures destinées aux malheureux ouvriers évacués par ordre de l'Autorité allemande, seraient intégralement payées et vous avez voté à cet effet un crédit de 10.000 fr.

Ce crédit est insuffisant et les dépenses connues du Service des Finances s'élèvent, à ce jour, à 12.381 fr. 19.

Nous vous demandons, en conséquence, l'ouverture d'un nouveau crédit de 10.000 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 10.000 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

1720

Ouvriers civils
réquisitionnés.
Fourniture
de vêtements.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les dépenses du Service des secours de chômage se sont élevées, pour l'année 1916, à la somme de 15.625.555 fr. 16, qui se décompose comme suit :

Secours	15.514.546 45
Indemnités de chômage au personnel auxiliaire des Services municipaux	55.630 65
Salaires d'employés dans les dispensaires pour la distribution des secours	23.253 »
Travaux de nuit et heures supplémentaires du personnel.	11.598 50
Impressions et fournitures de bureau.	20.526 56

1721

Secours
de chômage.
Exercice 1916.

Nous vous demandons :

- 1° de ratifier ces dépenses ;
- 2° d'ouvrir un crédit de 15.625.555 fr. 16 à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 15.625.555 fr. 16 à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

1722

Secours
aux chômeurs.

Indemnité
à un Comptable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le 27 Novembre 1915, M. Liagre, Comptable du Dispensaire de Wazemmes, chargé alors du paiement des secours du chômage, a été victime d'un vol de 1.000 fr. dont il a effectué le remboursement au moyen d'une avance que lui a faite le Bureau de Bienfaisance.

En raison des bons services de M. Liagre, qui vient de prendre sa retraite, atteint par la limite d'âge, nous vous proposons de lui rembourser la moitié de la somme qu'il a dû reverser à la caisse, soit 500 fr., le Bureau de Bienfaisance prenant à sa charge également une somme de 500 fr.

Nous vous prions donc de voter un crédit de 500 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 500 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par délibération du 29 Décembre 1916, la Banque lilloise de Prêts temporaires demande à la Ville un nouveau crédit de 500.000 fr. pour assurer ses services.

Deux crédits de 500.000 fr. ont déjà été ouverts à la Banque de Prêts, par délibérations du Conseil municipal des 27 Février et 3 Décembre 1915.

La Banque lilloise de Prêts temporaires rend tous les jours de grands services à nos concitoyens et nous vous demandons, Messieurs, de nous autoriser à consentir la nouvelle avance qu'elle sollicite, au même taux d'intérêt que précédemment, c'est-à-dire 2 % l'an.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, décide d'ouvrir le crédit demandé et d'inscrire la même somme en recettes dans les écritures de l'Exercice 1917.

1723
—
Banque lilloise
de
Prêts temporaires.
Crédit
supplémentaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Sous ce titre, nous avons payé dans le cours de l'année 1916 une somme totale de 804.257 50

Le crédit ouvert au Budget de 1916, sous le N° 20 des dépenses extraordinaires, ne s'élevant qu'à 50.000 »

Nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 754.257 50
à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit supplémentaire de 754.257 fr. 50 à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

1724
—
Secours
aux sinistrés
du bombardement.
Crédit
supplémentaire

1725
—
Emission
de
bons communaux.
Année 1916.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Il a été émis, dans le cours de l'année 1916, en exécution de vos délibérations, des bons communaux pour une somme totale de 74.945.000 fr.

Nous vous prions d'inscrire cette somme en recettes au Budget supplémentaire de l'Exercice 1916 et nous vous demandons également, en vue des remboursements futurs, d'ouvrir un crédit de 74.945.000 fr. à inscrire au dit Budget.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, ouvre un crédit de 74.945.000 fr. en recettes et en dépenses du Budget supplémentaire de l'Exercice 1916.

1726
—
Distribution d'eau.
Indemnité.
Syndicat
de dessèchement
des marais
de la Haute-Deûle.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 20 Janvier 1917, statuant sur une demande du Syndicat de Dessèchement des Marais de la Haute-Deûle, vous avez voté un crédit de 1.161 fr. 77 pour le paiement des travaux exécutés en 1914-1915 par le dit Syndicat, dans la rigole de dessèchement des marais de la Haute-Deûle, afin de maintenir le niveau d'eau à peu près constant dans le marais d'Haubourdin.

Ce Syndicat nous transmet le décompte des travaux exécutés en 1916 qui s'élèvent à la somme de	596 05
et à laquelle il y a lieu d'ajouter les frais de surveillance	33 80
Soit au total	629 85

Nous vous demandons de nous ouvrir un crédit de 629 fr. 85 et de prier le Syndicat de continuer les mêmes travaux pour l'année 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 629 fr. 85 à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le 2 Février, un robinet de pompe à vapeur ayant sauté, avenue de Dunkerque, les caves furent inondées aux n^{os} 59 et 61 de la dite rue.

Les habitants des dites maisons ont subi des dommages qu'ils ont estimés comme suit :

M^{me} Vanderkelen, 59, avenue de Dunkerque 90 fr. »
M^{me} Baratte, 61, avenue de Dunkerque 26 fr. 40

Après enquête faite sur les lieux, le Service des Eaux a constaté que les demandes de dommages étaient exagérées et a estimé que le montant pouvait équitablement être fixé :

1^o Pour M^{me} Vanderkelen, à 75 fr. »
2^o Pour M^{me} Baratte, à 15 fr. »

Ces chiffres ayant été acceptés par les réclamants, nous vous prions d'en décider le règlement, la dépense étant supportée par l'art. 65 du Budget ordinaire « Eaux ».

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Un accident s'étant produit au générateur de l'Etablissement de bains de la rue des Sarrazins, nous l'avons fait visiter par l'Ingénieur en chef de l'Association des Propriétaires d'Appareils à vapeur, qui a constaté un affaissement de la partie supérieure de la première virole ondulée du foyer, sur une longueur de 2 m. 55, rendant ainsi le générateur inutilisable.

1727

Distribution d'eau.
Canalisation.
Rupture.
Avenue
de Dunkerque.

1728

Etablissement
de bains
rue des Sarrazins.
Remplacement
du générateur.

Le remplacement de la tôle du foyer s'imposant, et aucun constructeur de Lille ne pouvant la fournir, nous ne voyons qu'un moyen de remédier à cette situation, c'est le remplacement du générateur.

Nous nous sommes mis en rapport avec divers constructeurs et avons arrêté notre choix sur un générateur de 80 mc. de surface, que la maison Meunier pourrait nous fournir pour le prix de 9.000 fr., non compris robinetterie, appareils de sûreté, transport et montage, ces derniers travaux étant à la charge de la Ville qui aurait également à supporter les frais de construction du massif de maçonnerie, le tout évalué à une somme de 6.000 fr., soit une dépense totale de 15.000 fr.

Nous vous demandons en conséquence :

- 1° De voter un crédit de 15.000 fr. ;
- 2° D'approuver le marché passé avec la maison Meunier ;
- 3° De décider que les travaux de maçonnerie seront exécutés par un entrepreneur de notre choix, au mieux des intérêts de la Ville.

Après observations de **MM. Lesot, Lessenne, Remy, Duponchelle et Legrand-Herman,**

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 15.000 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

1729

*Assèchement
de caves
à Fives-St-Maurice.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 13 Octobre 1915, vous avez adopté le projet de pompage des eaux du sous-sol, pour parer à l'inondation des caves, mais ce projet ne comportait des stations d'épuisement que dans la Ville intra-muros.

Malheureusement l'arrêt des usines eut sa répercussion dans les faubourgs, surtout à Fives et à Saint-Maurice, où il a été constaté que 254 caves étaient inondées dans le quartier des rues des Guinguettes, Bouvines, Pierre-Legrand, Dumont-d'Urville et des Dondaines.

Pour remédier à cette situation, nous avons cherché, dans cette partie de la Ville, quels étaient les forages qui pourraient nous servir utilement et comme l'urgence s'imposait, nous avons demandé aux industriels suivants de mettre en marche leurs pompes électriques :

1° Pruvost, rue des Guinguettes, 61, où le volume d'eau élevé est de 4 à 500 mc. en 24 heures ;

2° Société cotonnière de Fives, rue de Bouvines, 68, qui peut fournir un débit de 5.000 mc. en 24 heures.

Toutefois, pour la mise en marche, la Ville doit prendre à sa charge les travaux résultant de modifications et d'installations évalués à environ 1.600 fr.

La Ville devra, de plus, supporter les frais de surveillance, de fournitures diverses et de courant, évalués à 2.030 fr. environ par mois.

Nous vous prions de nous autoriser à passer les conventions nécessaires avec les industriels sus-visés, les dépenses seront prélevées sur les crédits votés le 13 Octobre 1915.

Adopté.

Sur la proposition de **M. Lessenne**, le Conseil adresse ses félicitations à **MM. Legrand-Herman** et **Brégi**, pour la ténacité avec laquelle ils ont défendu et mis en application le système d'épuisement d'eau qui a donné de si heureux résultats.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La Commission des Retraites reconnaît les droits à la pension du caporal-sapeur Vital, Alfred, âgé de 51 ans et 5 mois et comptant plus de 30 ans de service.

Elle propose, conformément à l'article 5 du règlement de la Caisse des Retraites, de fixer à 400 fr. la pension du caporal-sapeur Vital, Alfred, à partir du 1^{er} Avril 1917.

Adopté

1730

*Sapeurs-Pompiers.
Caisse
des Retraites.*

1731
—
*Liquidation
de pension.
Octroi.
Veuve Pêche.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Pêche, Adolphe-Eugène, ex-préposé de l'Octroi, est décédé le 27 Janvier 1917, en possession d'une pension de 1.001 fr. 42, dont il jouissait depuis le 1^{er} Octobre 1909 ; sa veuve, la dame Rachez Laure-Henriette, née à Lille, le 25 Septembre 1860, sollicite le règlement de sa pension, conformément à l'article 8 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Vu les extraits de l'Etat-Civil constatant :

1^o Que M. Pêche et la dite dame Rachez ont contracté mariage le 8 Avril 1882 ;

2^o Que M. Pêche est décédé le 27 Janvier 1917.

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation, ni aucun divorce, n'a été prononcé entre les époux Pêche.

Vu les Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, desquels il résulte que M^{me} Pêche a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 1.001 fr. 42 : 2 = 500 fr. 56.

En conséquence, nous vous prions de régler la pension de M^{me} Pêche à 500 fr. 56, à partir du 28 Janvier 1917, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

1731 1
—
*Liquidation
de pension.
Police.
Grave Edouard.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Grave, Edouard-Désiré-Joseph, brigadier de la sûreté, né à Wambrechies, le 16 Septembre 1861, sollicite la liquidation de sa pension de retraite, à partir du 1^{er} Avril prochain.

Entré dans le service de la police le 18 Février 1889, M. Grave comptera le 1^{er} Avril 1917, 28 ans, 1 mois et 13 jours de service, avec un traitement moyen de 2 116 fr. 66 pendant les 3 dernières années.

En vertu de l'article 6 des Statuts de la Caisse des Retraites, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 25 ans de service, la moitié du traitement moyen, soit :

$\frac{2.116\ 66}{2}$	1.058 33
Pour 3 ans : $\frac{3}{40}$ de 2 116 fr. 66	158 75
Pour 1 mois : $\frac{1}{12}$ de $\frac{1}{40}$ de 2.116 fr. 66	4 41
Pour 13 jours : $\frac{13}{30}$ de $\frac{1}{12}$ de $\frac{1}{40}$ de 2.116 fr. 66	1 91
Total	1.223 40

En conséquence, nous vous prions, Messieurs, d'allouer à M. Grave, à partir du 1^{er} Avril 1917, une pension annuelle de 1.223 fr. 40 sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

De plus, nous vous demandons d'accorder à M. Grave une gratification de départ égale à six mois de son traitement, soit 1.062 fr. 50 à prélever sur l'article 17 du Budget ordinaire de l'Exercice 1917.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Lepère, Albert-Jean-Armand, sergent de ville hors classe, est décédé le 11 Mars 1917, laissant une veuve, la dame Ryckewaert, Julienne-Philomène-Louise, laquelle sollicite le règlement de sa pension, conformément aux Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Entré dans le service de la police le 3 Mars 1896, M. Lepère comptait au moment de son décès, 21 ans et 8 jours de service, avec un traitement moyen de 1.719 fr. 95 pendant les 3 dernières années. Il aurait pu obtenir, au moment de son décès, une pension de 602 fr. 62, calculée comme suit :

Pour 21 ans, $\frac{21}{60}$ de 1.719 fr. 95	601 98
Pour 8 jours : $\frac{8}{30}$ de $\frac{1}{12}$ de $\frac{1}{60}$ de 1.719 fr. 95	0 64
Total	602 62

1731 2

Liquidation
de pension.
Police.
Veuve Lepère.

Vu les extraits de l'Etat-Civil constatant :

1^o Que la dame Ryckewaert est née le 13 Janvier 1872 ;

2^o Que la dite dame Ryckewaert et M. Lepère ont contracté mariage le 8 Avril 1893 ;

3^o Que de ce mariage sont issus : Lepère, Marguerite-Jeanne-Louise, née le 14 Juin 1900 et Lepère, Jean-René-Joseph, né le 4 Novembre 1903.

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation, ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Lepère.

Vu le règlement de la Caisse des Retraites duquel il résulte :

1^o Article 8, que M^{me} Lepère a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit :

$$\frac{602 \text{ 62}}{2} = 301 \text{ 31} \dots \dots \dots 301 \text{ 31}$$

2^o Article 9, que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chacun des enfants âgés de moins de 18 ans, soit :

$$\frac{301 \text{ 31} \times 2}{10} = \dots \dots \dots \underline{60 \text{ 26}}$$

Total 361 57

Nous vous proposons, Messieurs, de régler la pension annuelle de M^{me} veuve Lepère à 361 fr. 57, à dater du 12 Mars 1917, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1731 3

Liquidation
de pension.

Police.

Mareels Isidore.

MESSIEURS,

M. Mareels, Isidore, sous-inspecteur de police, né à Lannoy, le 1^{er} Janvier 1862, sollicite la liquidation de sa pension de retraite, à partir du 1^{er} Avril prochain.

Entré dans le service de la police le 27 Juin 1888, M. Mareels comptera le 1^{er} Avril 1917, 28 ans, 9 mois et 4 jours de service, avec un traitement moyen de 2.340 fr.97 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des Statuts de la Caisse des Retraites, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 25 années de service, la moitié du traitement moyen, soit :

$\frac{2.340 \text{ fr. } 97}{2}$	1.170 48
Pour 3 ans : $\frac{3}{40}$ de 2.340 fr. 97	175 58
Pour 9 mois : $\frac{9}{12}$ de $\frac{1}{40}$ de 2.340 fr. 97	43 89
Pour 4 jours : $\frac{4}{30}$ de $\frac{1}{12}$ de $\frac{1}{40}$ de 2.340 fr. 97.	0 65
Total.	1.390 60

En conséquence, nous vous prions, Messieurs, d'allouer à M. Mareels, à partir du 1^{er} Avril 1917, une pension annuelle de 1.390 fr. 60 sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

De plus, nous vous demandons d'accorder à M. Mareels une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement, soit 1.200 fr. à prélever sur l'article 17 du Budget ordinaire de l'Exercice 1917.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Montaigne, Oscar-Jules-Joseph, brigadier de police hors classe, est décédé le 3 Février 1917, laissant une veuve, la dame Denneulin, Joséphine, laquelle sollicite le règlement de sa pension, conformément aux Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Entré dans le service de la police le 17 Juillet 1890, M. Montaigne comptait, au moment de son décès, 26 ans, 6 mois et 17 jours de service, avec un traitement moyen de 2.081 fr. 39 pendant les trois dernières années. Il aurait pu obtenir, au moment de son décès, une pension de 920 fr. 92, calculée comme suit :

Pour 26 ans : $\frac{26}{60}$ de 2.081 fr. 39	901 94
Pour 6 mois : $\frac{6}{12}$ de $\frac{1}{60}$ de 2.081 fr. 39	17 34
Pour 17 jours : $\frac{17}{30}$ de $\frac{1}{12}$ de $\frac{1}{60}$ de 2.081 fr. 39.	1 64
Total.	920 92

1731 4

Liquidation
de pension.
Police.
Veuve Montaigne.

Vu les extraits de l'Etat-Civil constatant :

1° Que la dame Denneulin, Joséphine, est née le 16 Février 1865 ;

2° Que la dite dame Denneulin et M. Montaigne ont contracté mariage le 1^{er} Juin 1891.

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation, ni aucun divorce, n'a été prononcé entre les époux Montaigne.

Vu le règlement de la Caisse des Retraites, duquel il résulte (article 8) que M^{me} Montaigne a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit :

$$\frac{920 \text{ fr. } 92}{2} = 460 \text{ fr. } 46$$

Nous vous proposons, Messieurs, de régler la pension annuelle de M^{me} veuve Montaigne à 460 fr. 46, à dater du 4 Février 1917, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1731 5

Liquidation
de pension.
Octroi.

Veuve Dutilleul.

MESSIEURS,

M. Dutilleul, Albert-Louis, préposé de l'Octroi, est décédé le 17 Février 1917, laissant une veuve, la dame Roger, Adélaïde-Julie, laquelle sollicite le règlement de sa pension, conformément aux Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Entré au service de l'Octroi le 20 Septembre 1892, M. Dutilleul comptait, au moment de son décès, 24 ans, 4 mois et 28 jours de service, avec un traitement moyen de 2.037 fr. 68, pendant les trois dernières années.

M. Dutilleul aurait pu obtenir, au moment de son décès, une pension de 829 fr. 03, calculée comme suit :

Pour 24 ans : 24/60 de 2.037 fr. 68	815 07
Pour 4 mois : 4/12 de 1/60 de 2.037 fr. 68	11 32
Pour 28 jours : 28/30 de 1/12 de 1/60 de 2.037 fr. 68	2 64
Total	829 03

Vu les extraits de l'Etat-Civil constatant :

1^o Que la dame Roger, Adelaïde-Julie, est née le 27 Mars 1865 ;

3^o Que la dite dame Roger et M. Dutilleul ont contracté mariage le 28 Mars 1894.

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation, ni aucun divorce, n'a été prononcé entre les époux Dutilleul.

Vu le règlement de la Caisse des Retraites (article 8), duquel il résulte que M^{me} Dutilleul a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit :

$$\frac{829 \text{ fr. } 03}{2} = 414 \text{ fr. } 52$$

Nous vous proposons, Messieurs, de régler la pension annuelle de M^{me} veuve Dutilleul à 414 fr. 52, à dater du 18 Février 1917, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M^{me} Place, veuve d'un agent de police, tué accidentellement en service commandé, se trouve avec ses quatre enfants dans une situation pénible.

Nous vous prions de lui allouer un secours exceptionnel de 200 fr., à prélever sur l'art. 17 du Budget ordinaire des dépenses de 1917.

Adopté.

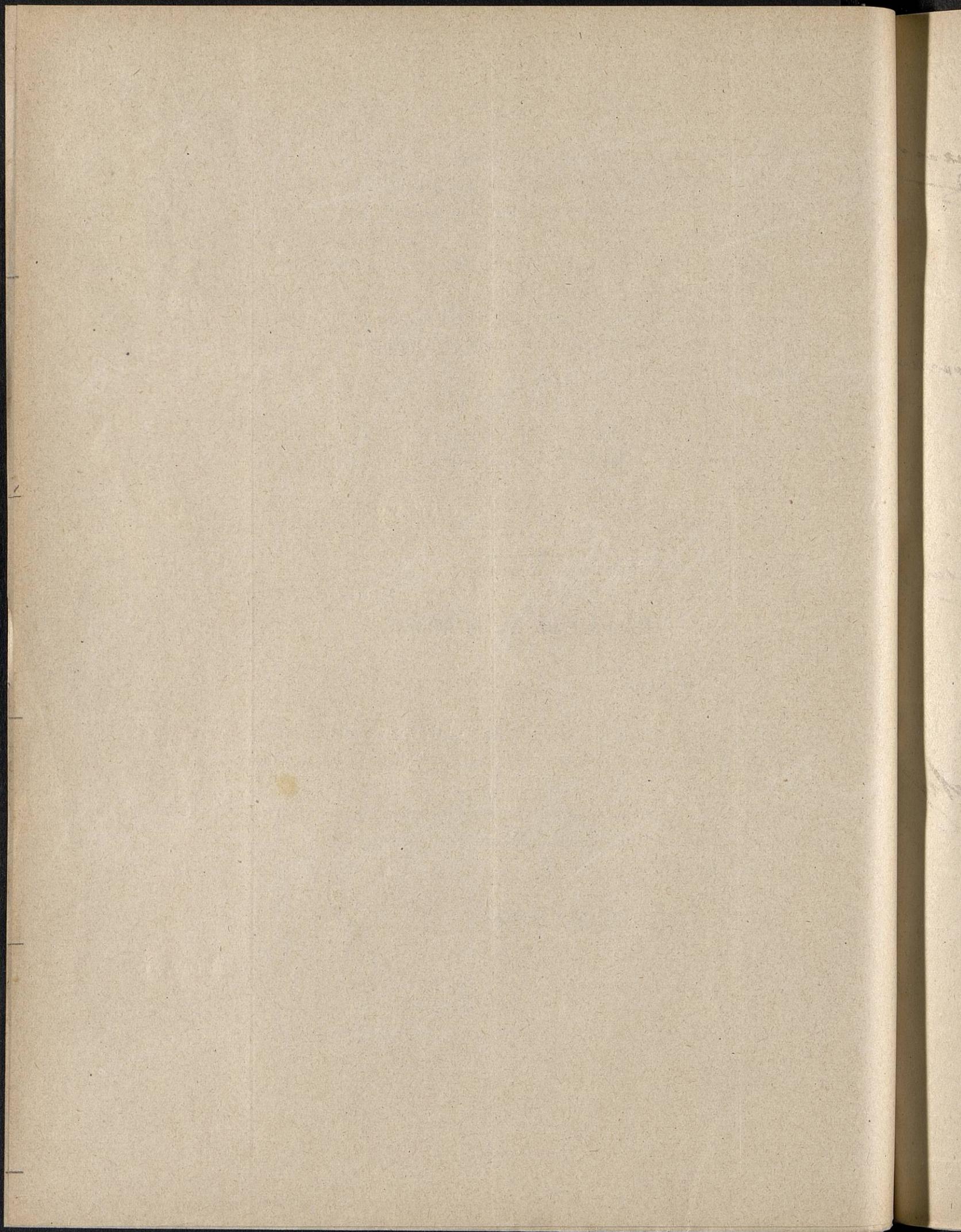
La séance est levée à cinq heures.

1732

Secours.

Police.

Veuve Place.



IMPRIMERIE
DELEMAR & DUBAR
12^{ter}, Rue de Lens
LILLE

M.M. Crapuy-Si-Liger

M.M. Crapuy-Si-Liger

Nenny

Nenny

Dubureq

Dubureq

Legend-Horn

Legend-Horn

Bardon

Bardon

Ligeois Six

Ligeois Six

Suponoffe

Suponoffe

Orignin

Orignin

Lesch

Lesch

Soekel

Soekel

Baré

Baré

Buisin

Buisin

Boilliot

Boilliot

Ducastel

Ducastel

Selen

Selen

Bouty

Bouty

Lesenne

Lesenne

Quidam

Quidam